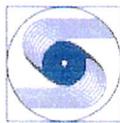


المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر
GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE
SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE
« S.C.H.B. »

ش.ذ.أ. – رأسمالها الاجتماعي 2.200.000.000 DA SPA au capital social de:

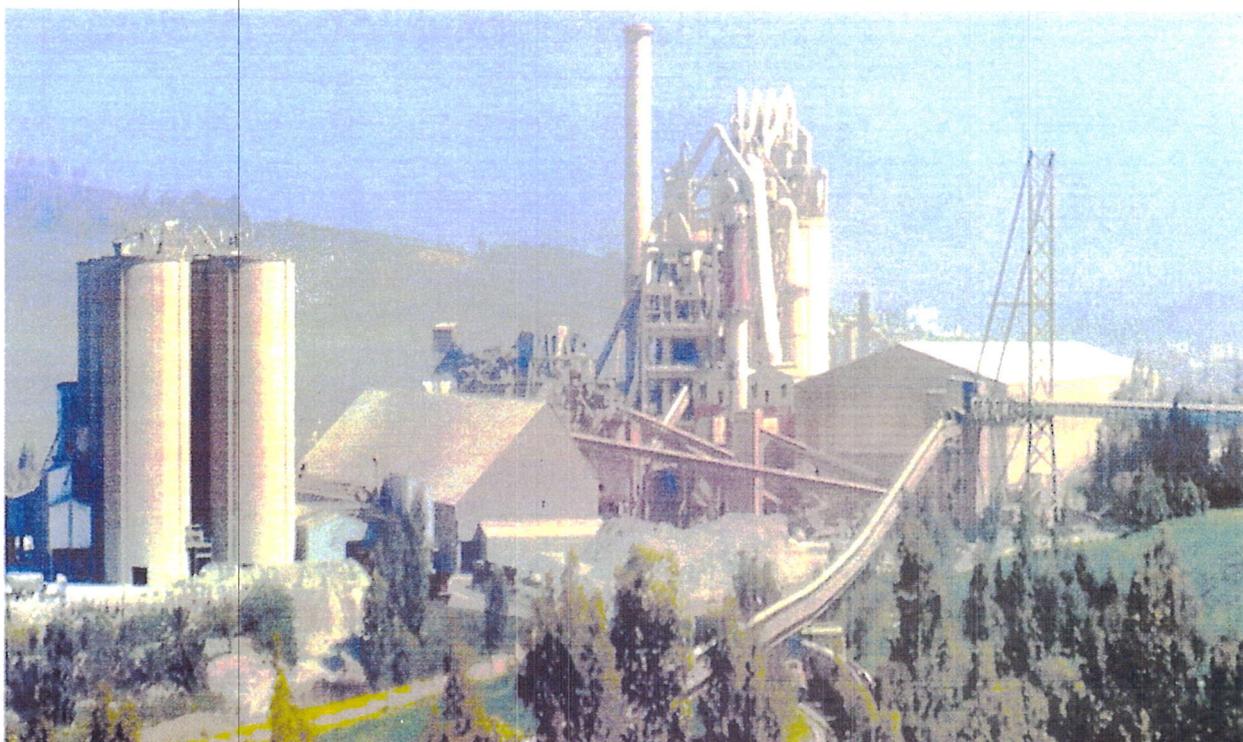
N° Identification Fiscale : 0998 2500 6224 525 N° Article d'Imposition : 25 020 1981 71 N° Registre de Commerce : 98B0062245

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec
Exigences de Capacités Minimales**

N°09/SCDA/SCHB/2025 :

Société des Ciments de Hamma Bouziane

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats



Cahier des Charges

**Transport de ciment de la SCHB en sacs et en vrac vers
ses Unités Commerciales de Skikda et Annaba**

Exercice 2025	
Date de parution	03 AOÛT 2025
Date limite de dépôt	24 AOÛT 2025
Date d'ouverture des plis	24 AOÛT 2025

CAHIER DES CHARGES

TRANSPORT DE CIMENT EN SACS ET EN VRAC
Unités Commerciales de Skikda et Annaba

S.C.H.B
 Direction Generale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

SOMMAIRE

N° ARTICLE	INTITULÉ DE L'ARTICLE	PAGE
ARTICLE 01	OBJET	03
ARTICLE 02	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET MODE DE PASSATION	03
ARTICLE 03	CONDITIONS DE PARTICIPATION	03
ARTICLE 04	ÉTENDUE DE LA PRESTATION	03-04
ARTICLE 05	OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE	04
ARTICLE 06	OBLIGATIONS DU CLIENT	05
ARTICLE 07	HORAIRES DE TRAVAIL	05
ARTICLE 08	EXIGENCES SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	05-06
ARTICLE 09	DUREE DU CONTRAT	06
ARTICLE 10	MODALITÉS DE PAIEMENT	07
ARTICLE 11	DÉLAI D'EXÉCUTION ET PÉNALITÉS DE RETARD	07
ARTICLE 12	IMPÔTS, DROITS ET TAXES	07
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES LITIGES	07
ARTICLE 14	CAS DE FORCE MAJEURE	07-08
ARTICLE 15	RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	08
ARTICLE 16	ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'APPEL D'OFFRES	08-09
ARTICLE 17	CONSISTANCE DE LA SOUMISSION	09-10
ARTICLE 18	DÉLAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS	10-11
ARTICLE 19	DOCUMENTS DE RECEVABILITÉ	11
ARTICLE 20	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES	11-12
ARTICLE 21	ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES.	12
ARTICLE 22	ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA PRESTATION	12
ARTICLE 23	POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS	12

ANNEXES

ANNEXE	INTITULÉ	PAGE
ANNEXE 01	PLANNING DE LIVRAISON PRÉVISIONNEL ANNUEL	14
ANNEXE 02	FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	15-16
ANNEXE 03	DÉCLARATION À SOUSCRIRE	17-18-19
ANNEXE 04	ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR	20
ANNEXE 05	LETTRE DE SOUMISSION	21-22-23
ANNEXE 06	DECLARATION DE PROBITE	24
ANNEXE 07	LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT	25
ANNEXE 08	OFFRE FINANCIÈRE	26-27
ANNEXE 09	MODELE D'ATTACHEMENT MENSUEL POUR LA PRESTATION DE TRANSPORT DE CIMENT	28

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions générales et particulières, auxquelles doit se conformer tout soumissionnaire dans le cadre de la prestation de transport de ciment en sacs, sacs palettisés et en vrac pour le compte des unités commerciales d'Annaba et de Skikda relevant de la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB).

Cette prestation concerne le transport du ciment à partir du site de production, vers ses dépôts de vente ou directement chez les clients finaux, situés dans les wilayas suivantes, réparties en deux lots distincts :

- **Lot n°01 :**
Transport de ciment (sacs, sacs palettisés et en vrac) à destination du dépôt de vente et/ou des sites clients relevant de l'unité commerciale de Skikda, couvrant la wilaya de Skikda.
- **Lot n°02 :**
Transport de ciment (sacs, sacs palettisés et en vrac) à destination du dépôt de vente et/ou des sites clients relevant de l'unité commerciale de Annaba, couvrant la wilaya d'Annaba.

Chaque soumissionnaire peut présenter une offre pour **un (01) ou deux (02) lots**, sous réserve de satisfaire l'ensemble des exigences techniques, juridiques et financières prévues par le présent cahier des charges.

ARTICLE 02 : TEXTES DE RÉFÉRENCE ET MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la procédure des achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB), en vigueur.

Le mode de passation du présent cahier des charges est celui de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, avec exigence de capacités minimales.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent appel d'offres national ouvert, avec exigence de capacités minimales, est exclusivement réservée aux prestataires titulaires d'un registre de commerce en cours de validité, exerçant dans le domaine du transport de marchandises.

ARTICLE 04 : ÉTENDUE DE LA PRESTATION

La prestation objet du présent cahier des charges porte sur le transport du ciment, sous les formes suivantes :

- Ciment en sacs,
- Ciment en sacs palettisés,
- Ciment en vrac.

1- Itinéraires et zones couvertes :

Le transport s'effectuera selon les besoins exprimés par les unités commerciales concernées, de la source d'approvisionnement vers les dépôts de vente ou les sites des clients finaux.

Source d'approvisionnement :

- Cimenterie de Hamma Bouziane (SCHB) — Wilaya de Constantine.

Lieux de déchargement :

- Lot n°01 : SCHB- Unité Commerciale de Skikda – La petite Zone Industrielle N°27 – Skikda.
→ Couvre le dépôt de vente et/ou sites clients situés dans la wilaya de Skikda.
- Lot n°02 : SCHB -Unité Commerciale de Annaba – Zone Industrielle Mabaoudja Lot N° 23/A Sidi Amar-Annaba.
→ Couvre le dépôt de vente et/ou sites clients situés dans la wilaya d'Annaba.

2. Modalités d'exécution :

- Les quantités à transporter ainsi que les cadences journalières sont mentionnées à titre indicatif dans le planning prévisionnel (**Annexe n°01**).
- Ces informations seront confirmées et précisées au soumissionnaire retenu par l'unité commerciale concernée ou le département commercial, à travers l'émission de bons de transport mentionnant :
 - Les dates d'exécution ;
 - Les quantités à acheminer ;
 - Les lieux exacts de chargement et de déchargement.

ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire retenu pour l'exécution de la prestation de transport ciment est tenu de respecter, sans réserve, l'ensemble des obligations suivantes :

- Désigner un interlocuteur unique, responsable du suivi et de la coordination de la prestation.
- Souscription aux assurances obligatoires :
 - ✓ une assurance couvrant le matériel roulant utilisé pour le transport ;
 - ✓ une assurance marchandise, couvrant tous risques de perte, vol, accident ou détérioration pendant le transport.
- Mobilisation des moyens humains et matériels adaptés à la nature et au volume des prestations à assurer, notamment :
 - ✓ des matériels roulants conformes à la réglementation en vigueur, en bon état de fonctionnement et en nombre suffisant.
 - ✓ Un personnel qualifié et expérimenté, en nombre suffisant.
- Assurer le transport du ciment dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et de ponctualité.

- Se conformer aux règlements intérieurs de :
 - ✓ la cimenterie de Hamma Bouziane (SCHB) ;
 - ✓ unités commerciales de Skikda et Annaba ;
 - ✓ clients finaux.
- Assumer l'entière responsabilité des dommages, pertes ou avaries subis par la marchandise transportée, jusqu'à sa remise effective au lieu de destination.
- S'adapter aux horaires de fonctionnement de la cimenterie, des unités commerciales et des clients, afin d'assurer la continuité et la fluidité de la prestation. Il devra également adapter ses prestations de transport à toute modification des horaires de travail et/ou des jours d'exécution de la prestation décidée par le client, en fonction des besoins d'exploitation ou des contraintes logistiques. Ces ajustements, qu'ils concernent le travail de nuit, les week-ends ou les jours fériés, devront être assurés dans les mêmes conditions contractuelles.
- Assurer en permanence la disponibilité opérationnelle des moyens de transport pendant toute la durée du contrat. En cas de panne, tout matériel roulant défectueux devra être remplacé sans délai par un équipement de capacité équivalente ou supérieure, afin de garantir la continuité et la qualité de la prestation dans les meilleures conditions.

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

La société des ciments de Hamma Bouziane (SCHB) s'engage à fournir au soumissionnaire retenu toutes les conditions nécessaires à la bonne exécution de la prestation de transport. À ce titre, la SCHB assurera notamment :

- La désignation d'interlocuteurs référents au niveau de la cimenterie et des unités commerciales d'Annaba et de Skikda, chargés de la coordination avec le prestataire, du suivi des prestations, ainsi que de la validation des documents afférents (bons de transport, de transfert, de réception, etc.) ;
- La communication des informations logistiques concernant les lieux de chargement et de déchargement, incluant les adresses, les coordonnées GPS si nécessaire, ainsi que les accès et les horaires autorisés ;
- La mise à disposition des aires de déchargement nécessaires, dégagées, accessibles et adaptées à la nature des moyens de transport utilisés (camions plateau, citernes, etc.).
- L'information du prestataire, dans un délai raisonnable et par tout moyen approprié, de toute modification des horaires ou des jours d'exécution liée aux besoins d'exploitation ou à l'organisation interne. Ces ajustements devront permettre au transporteur de s'adapter sans compromettre la continuité ni la qualité de la prestation.

ARTICLE 07 : HORAIRES DE TRAVAIL

Le chargement du ciment s'effectuera du samedi au jeudi, selon les horaires suivants :

- **1^{er} poste** : de **05h00 à 13h00**
- **2^e poste** : de **13h00 à 21h00**

Le soumissionnaire retenu devra s'organiser afin de garantir l'exécution de ses prestations dans ces plages horaires.

En fonction des besoins des dépôts de vente et des clients, il pourra être exceptionnellement sollicité pour assurer des opérations de transport les jours fériés, ou pour effectuer des rotations supplémentaires, y compris sur un **3^e poste**, de **21h00 à 05h00**, en coordination avec les services concernés.

ARTICLE 08 : EXIGENCES SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire retenu est tenu de respecter strictement les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement applicables à son activité, tant sur les sites de chargement et de déchargement que durant les trajets de transport.

À ce titre, il s'engage à :

1. Sécurisation du chargement :

Assurer le bâchage de chaque camion durant tout le trajet, depuis la cimenterie de Hamma Bouziane (Constantine) jusqu'aux dépôts et/ou sites clients des unités commerciales de Skikda et Annaba, afin de prévenir tout déversement, envol de poussière ou perte de marchandise.

2. Respect des consignes de sécurité sur site :

Appliquer scrupuleusement les règles de sécurité en vigueur sur les sites de chargement (SCHB) et de déchargement (unités commerciales et clients), notamment :

- Respect des panneaux de signalisation et consignes d'accès ;
- Port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI).
- Respect des limitations de vitesse et des circuits de circulation sur site.

3. Protection de l'environnement :

Respecter les consignes environnementales en assurant une maintenance régulière du matériel roulant, de manière à :

- Réduire au minimum les émissions de gaz d'échappement ;
- Éviter toute fuite d'huiles, de carburant ou de liquides industriels ;
- Réduire les nuisances sonores (bruit des moteurs, klaxons excessifs, etc.).

ARTICLE 09 : DUREE DU CONTRAT

La prestation à conclure sera un contrat de douze (12) mois renouvelables tacitement autant que permet la réglementation, dans les mêmes conditions, après accord des deux parties.

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des prestations sera effectué mensuellement par le Client, selon les conditions suivantes :

1. Mode de paiement :

Le paiement des sommes dues au titre des prestations réalisées sera effectué exclusivement par virement bancaire au compte du soumissionnaire retenu, sur la base des pièces justificatives validées.

2. Pièces à fournir pour paiement :

Le soumissionnaire retenu devra déposer auprès de l'unité contractante (SCHB) les pièces suivantes pour permettre le traitement et le règlement de ses factures :

2.1. Une facture détaillée, établie sur la base :

➤ Des bons de réception des prestations, dûment signés par les responsables des unités commerciales concernées (Annaba et/ou Skikda).

2.2. Un état récapitulatif (attachement) mensuel des opérations de transport effectuées, établi conformément au modèle de **l'Annexe n°09**, précisant pour chaque opération :

- Le numéro et la date du bon de transport,
- Le numéro et la date du bon de transfert,
- La quantité transportée,
- Le numéro et la date du bon de réception,
- Le nombre et le type de rotation (sacs, sacs palettisés, vrac).

L'état récapitulatif (attachement) doit obligatoirement être signé contradictoirement par les trois parties suivantes :

- Le(s) Responsable (s) Commercial de la cimenterie de Hamma Bouziane,
- Le(s) Responsable(s) des unités commerciales concernées (Annaba et/ou Skikda),
- Le Représentant dûment habilité du soumissionnaire retenu.

3. Délais de règlement :

Le règlement interviendra dans un délai contractuel de trente (30) jours à compter de la date de dépôt d'un dossier de facturation complet et conforme.

ARTICLE 11 : DÉLAI D'EXÉCUTION ET PÉNALITÉS DE RETARD

Le soumissionnaire retenu est tenu de respecter strictement les délais d'exécution des rotations de transport, tels que définis dans les bons de transport émis par l'unité commerciale concernée.

En cas de manquement constaté dans l'exécution de la prestation, les pénalités suivantes seront appliquées, sans mise en demeure préalable :

Nature du manquement	Taux de pénalité appliqué
Rotation exécutée avec un retard non justifié	2,5 % du montant H.T de la rotation concernée
Rotation non exécutée sans justification valable	5 % du montant H.T de la rotation non réalisée

Le montant cumulé des pénalités appliquées au prestataire ne pourra en aucun cas excéder 5 % du montant total hors taxes de la prestation prévue pour le lot concerné.

Les pénalités seront déduites des factures mensuelles du prestataire, sur la base d'un constat contradictoire établi entre les représentants de la SCHB et du prestataire.

En cas de manquements répétés, la SCHB se réserve le droit de suspendre ou de résilier le contrat, après mise en demeure restée sans effet dans le délai imparti.

ARTICLE 12 : IMPÔTS, DROITS ET TAXES

Chacune des parties contractantes s'engage à s'acquitter, dans le cadre de l'exécution du contrat issu du présent cahier des charges, des impôts, droits et taxes qui lui sont légalement exigibles, conformément à la législation fiscale en vigueur.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige pouvant survenir entre les deux parties dans le cadre de l'exécution ou de l'interprétation du contrat issu du présent cahier des charges fera l'objet d'un règlement à l'amiable, par voie de négociation directe entre les représentants habilités des deux parties. En cas d'échec de la procédure amiable dans un délai raisonnable, les parties conviennent expressément que le tribunal territorialement compétent de Constantine sera seule habilité à trancher le différend, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 14 : CAS DE FORCE MAJEURE.

On entend par force majeure tout acte événement imprévisible, irrésistible insurmontable, hors du contrôle des parties, tel que défini par le droit.

Au cas où interviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux (02) parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalités à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et forme ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Si la partie empêchée par un cas de force majeure estimait que le retard occasionné par la survenance de ce cas de force majeure est supérieur à la durée même du cas de force majeure, devra se rapprocher de l'autre partie pour arrêter en commun la durée du retard.

Si un cas de force majeure durait plus de trois (03) mois, les parties contractantes devraient se mettre d'accord pour l'exécution ultérieure du présent cahier des charges.

ARTICLE 15 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges s'effectue auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB), situé à la Zone industrielle Rhumel – Boussouf, Constantine.

Ce retrait peut être effectué par :

- Le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté (sur présentation d'un mandat signé ou d'une procuration).

Le cahier des charges est délivré contre paiement d'un montant non remboursable de dix mille dinars algériens (10 000,00 DA).

Informations à renseigner au moment du retrait :

- **Raison sociale de l'entreprise :**

.....

- **Nom et prénom du soumissionnaire / mandataire :**

.....

- **Adresse postale complète :**

.....

- **Adresse e-mail :**

.....

- **Numéro de téléphone :**

.....

- **Numéro de fax :**

.....

ARTICLE 16 : ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire ayant besoin de renseignements complémentaires ou d'éclaircissements concernant le contenu du dossier d'appel d'offres peut adresser une demande écrite et motivée au Client, au plus tard sept (07) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

Cette demande devra être envoyée à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Commission des Achats
Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB)
Zone Industrielle Rhumel – Bousouf – Constantine – Algérie**

- Tél. : +213 (031) 60 65 43
- Fax : +213 (031) 60 65 39
- Mobile Secrétaire de la Commission des Achats : 0770 892 009
- E-mail : scda.schbdg@schb.dz
- E-mail : contacts.schbdg@schb.dz

Le Client s'engage à répondre par écrit dans un délai maximum de trois (03) jours suivant la réception de la demande. La réponse fournie sera systématiquement communiquée à l'ensemble des soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges, afin de garantir l'égalité d'accès à l'information et la transparence de la procédure.

ARTICLE 17 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

Le soumissionnaire devra remettre un (01) exemplaire original de sa soumission, présenté sous pli fermé, et composé de deux (02) enveloppes distinctes, numérotées et dûment scellées.

17.1 – ENVELOPPE N°1 : « OFFRE TECHNIQUE »

L'enveloppe N°1, offre technique élaborée **pour chaque lot**, conformément aux exigences du présent cahier des charges devra contenir les documents suivants, en un seul exemplaire papier :

- La fiche d'identification du soumissionnaire (**modèle de l'Annexe 02**) ;
- La déclaration à souscrire (**modèle de l'Annexe 03**) ;
- La déclaration de probité (**modèle de l'Annexe 06**) ;
- Pouvoir de signature, le cas échéant, si le signataire n'est pas le représentant statutaire (**modèle de l'Annexe 04**) ;
- Copie du Cahier des charges portant le cachet humide du soumissionnaire, paraphé sur chaque page et signé avec la mention « **lu et accepté** » à la dernière page ;
- Copie de la quittance de paiement du cahier des charges ou de l'ordre de virement établi au nom du soumissionnaire, au profit de la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB) ;
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux ;
- **Tous les documents justifiant les qualifications du soumissionnaire, ses références et ses aptitudes professionnelles :**
 - ✓ Liste de clients,
 - ✓ Attestations de bonne exécution,
 - ✓ Contrats exécutés,
 - ✓ Bons de commande récents.
- **Les documents administratifs et légaux :**
 - ✓ Copie du registre de commerce électronique visé par le CNRC,
 - ✓ Copie de l'attestation d'activité C20,
 - ✓ Copie du NIF électronique et du NIS,
 - ✓ Statuts de la société à jour,
 - ✓ Attestation de mise à jour CNAS et CASNOS,
 - ✓ Références bancaires,

- ✓ Extrait de rôle fiscal en cours de validité, daté de moins de 3 mois à la date de dépôt de l'offre.
 - ✓ Bilans financiers certifiés des trois (03) derniers exercices,
 - ✓ Extrait du casier judiciaire du soumissionnaire (personne physique) ou du représentant légal (personne morale).
 - La carte de transporteur public de marchandises (permis de circuler) en cours de validité ;
 - Le soumissionnaire devra fournir la liste détaillée des moyens matériels qu'il mobilisera pour l'exécution de la prestation, conformément au **modèle de l'Annexe 07**, en respectant les exigences minimales suivantes :
1. **Un minimum de 14 camions avec remorques d'une capacité \geq 20 tonnes par lot, dont au moins 8 camions en propriété (moyens propres) du soumissionnaire.**
 2. Pour chaque véhicule déclaré, le soumissionnaire devra joindre les justificatifs suivants :
 - Copie de la carte grise du véhicule,
 - Fiche de contrôle technique ou tout document équivalent, en cours de validité,
 - En cas de location, copie de l'acte notarié de contrat de louage.

Ces documents sont exigés afin de garantir la capacité opérationnelle, la conformité réglementaire et la fiabilité des moyens de transport affectés à la prestation.

- Engagement écrit à établir une assurance couvrant l'intégralité de la marchandise transportée ;

14.2 – ENVELOPPE N°2 : « OFFRE FINANCIÈRE »

Cette enveloppe devra impérativement contenir :

1. La lettre de soumission, établie **séparément pour chaque lot** objet de soumission, dûment renseignée, datée, signée et portant le cachet humide du soumissionnaire, conformément au **modèle de l'Annexe 05**.
2. Le devis, établi conformément au **modèle de l'Annexe 08**, dûment rempli, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.
 - Les prix proposés sont fermes, non négociables, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du contrat.

Présentation du pli général :

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être placées dans **un pli unique**, strictement anonyme, dûment fermé et scellé, ne portant aucune identification du soumissionnaire, à l'exception de la mention suivante

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES N° 09/SCDA/SCHB/2025 « À NE PAS OUVRIR »

Toute indication pouvant révéler l'identité du soumissionnaire (cachet, nom, logo, etc.) entraînera le rejet automatique de l'offre.

Lieu de dépôt :

Les offres doivent être déposées exclusivement à l'adresse suivante :

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS

**SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE HAMMA-BOUZIANE (SCHB)
ZONE INDUSTRIELLE RHUMEL - BOUSSOUF
CONSTANTINE – ALGÉRIE**

Aucun pli ne doit être transmis par voie postale, sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 18 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS**1. Délai de dépôt des offres :**

Les offres devront être déposées au plus tard à **12h00, vingt (20) jours calendaires** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et/ou dans le BOMOP (Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public).

Toute soumission déposée après ce délai sera automatiquement rejetée et considérée comme irrecevable, quel qu'en soit le motif.

2. Séance d'ouverture des plis :

L'ouverture des plis interviendra le même jour de la date limite de remise des offres, à **13h00**, dans les locaux de :

Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB)

Zone Industrielle Rhumel – Boussouf Constantine – Algérie

Cette séance publique d'ouverture des plis se déroulera :

- En présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés.
- Les représentants des soumissionnaires devront obligatoirement être munis d'une délégation de pouvoir dûment signée, leur permettant d'assister à la séance d'ouverture.

3. Cas de jour férié ou de repos légal :

Si la date limite de remise des offres coïncide avec un jour de repos légal ou férié, celle-ci sera automatiquement reportée au jour ouvrable suivant, aux mêmes horaires.

4. Validité des offres :

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Pendant cette période, aucune révision de prix ou retrait de l'offre ne sera accepté, sous peine de disqualification.

ARTICLE 19 : DOCUMENTS DE RECEVABILITÉ

Pour que sa soumission soit jugée recevable, le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les documents suivants, dûment complétés, signés et conformes aux exigences du présent cahier des charges :

1. Lettre(s) de soumission :

La lettre de soumission, établie **séparément pour chaque lot** objet de soumission, dûment renseignée, datée, signée et portant le cachet humide du soumissionnaire, conformément au **modèle de l'Annexe 05**.

2. Déclaration à souscrire :

Document dûment renseigné, signé et portant le cachet humide du soumissionnaire, établi conformément au **modèle figurant en Annexe 03**.

3. Cahier des charges :

Copie complète du cahier des charges, comportant :

- Le cachet humide du soumissionnaire,
- Et la signature du représentant légal ou du mandataire habilité.

ARTICLE 20 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Le choix du soumissionnaire se fera sur la base d'une évaluation combinée de **l'offre technique** et de **l'offre financière**, selon le système de notation ci-dessous :

1. Offre technique (NT) — 25points

L'évaluation technique portera sur les critères suivants :

Critères	Notation
Moyens matériels mis en œuvre uniquement pour la prestation (nombre et état des camions, équipements, justificatifs...) au prorata	15 points
Références professionnelles (attestations de bonne exécution des 10 dernières années, avec un maximum de 5 ...)	5 points
Conformité aux conditions du cahier des charges	5 points
Total	25 points

2. Offre financière (NF) —75 points

L'évaluation financière est basée exclusivement sur le **prix global proposé**, selon la formule :

$$NF = (\text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre évaluée}) \times 75$$

3. Note Globale (NG) :

$$NG = NT (\text{note technique}) + NF (\text{note financière})$$

La note globale maximale est de **100 points**.

- Un soumissionnaire peut être **attributaire d'un (01) seul lot** ou **des deux (02) lots**,

Toute soumission dont le prix proposé est jugé anormalement bas ou excessif par rapport aux référentiels en vigueur entraînera automatiquement son rejet.

3. **Attribution de la Prestation** : L'offre classée première sur la base de la meilleure Note Globale (NG) sera retenue pour l'attribution de la prestation, sous réserve de la vérification de la validité des pièces fournies.

Aucune négociation n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant tout le processus d'évaluation, conformément aux règles de transparence et d'égalité de traitement des soumissionnaires.

ARTICLE 21 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES.

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité, d'annulation de l'opération où son offre ne sera pas retenue.

ARTICLE 22 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA PRESTATION

Un avis d'attribution provisoire de la Prestation sera publié par la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB), Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement" invité" à négocier les articles du contrat.

ARTICLE 23 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission des Prestations de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant

Passé ce délai, aucun recours ne sera recevable.

LU ET ACCEPTE

CACHET ET SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE 01

PLANNING DE LIVRAISON PRÉVISIONNEL ANNUEL

Mois	Lot 01 : Skikda Sacs	Vrac	Sous-total Skikda	Lot 02 : Annaba Sacs	Vrac	Sous-total Annaba	Total mensuel général
Mois 1	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 2	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 3	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 4	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 5	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 6	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 7	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 8	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 9	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 10	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 11	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Mois 12	4000	2600	6 600	4000	2600	6 600	13 200
Total annuel	48 000	31 200	79 200	48 000	31 200	79 200	158 400

Synthèse des sous-totaux par lot et conditionnement :

Lot 01 – Wilaya de Skikda

- Ciment en sacs : 48 000 tonnes
- Ciment en vrac : 31 200 tonnes
- Total lot Skikda : 79 200 tonnes

Lot 02 – Wilaya d'Annaba

- Ciment en sacs : 48 000 tonnes
 - Ciment en vrac : 31 200 tonnes
 - Total lot Annaba : 79 200 tonnes
- Total général annuel : 158 400 tonnes**

Remarque : Les quantités sont indicatives, elles seront précisées par bons de transport en fonction de la demande et des conditions logistiques.

En cas de manquements répétés, le client se réserve le droit de procéder à une mise en demeure préalable pouvant aboutir à la suspension temporaire ou à la résiliation définitive du contrat, sans préjudice des dommages subis.

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Présentation du Soumissionnaire :

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire.....

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la Prestation suscitée (Objet de la Prestation)
:.....
.....

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (03 dernière années) : -
-
-

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :
.....

Résultats financiers (03 dernière années) : -
-
-

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant », où
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant »

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :
.....

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 03

DECLARATION A SOUSCRIRE

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ?

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?
Dans l’affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l’ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l’adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l’ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l’affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)
.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l’obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s’est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :
.....
Dans l’affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :
.....
...

La société a-t-elle fait l’objet d’un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :
.....

Dans l’affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :
.....

La société a-t-elle fait l’objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d’ouvrages ? :

Dans l’affirmative : (indiquer les maîtres d’ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s’il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :
.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ?

Dans l’affirmative : (indiquer l’infraction et la date d’inscription à ce fichier)
.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ?

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de la Prestation, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 04

Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné,

Nom, prénom (s), nationalité, date et lieu de naissance, la fonction, du signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la Prestation portant sur

La dénomination de la société, la forme juridique de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères.

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :
....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

(Le nom, le (les) prénom (s), la nationalité, la date et le lieu de naissance, la fonction,
.....
de négocier et de conclure avec la (Dénomination sociale précise de la Société), le Contrat portant sur (l'objet précis du Contrat, ainsi que le mode de passation et ses références)
.....
.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 05

LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de la Prestation de :

.....

 (Dans le cas d'une Prestation allotie, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)

Engagement du Soumissionnaire :**- Cas d'un Soumissionnaire seul :**

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la Prestation suscitée portant sur (objet précis du contrat) :

.....

Dénomination de la société :

Adresse,

N° de téléphone :

N° de fax :,

Adresse électronique :,

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :,

- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

.....

.....

.....

Dénomination de la société :

Adresse,

N° de téléphone :

N° de fax :,

Adresse électronique :,

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :,

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :,
 Nom, prénom,
 Nationalité,
 Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de
 la Prestation suscitée :

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de la Prestation
 et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à
 exécuter : (objet
 précis du contrat).....

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif,
 établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers (**La Société des Ciments Hamma Bouziane-SCHB**), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des
 Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars
 algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, **en lettres, en chiffres, en hors taxes
 et en toutes taxes comprises**) :

Montant HT en Chiffres.....

Montant HT en lettres

Montant TTC en chiffres

Montant TTC en lettres

Dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre
 du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations :

Le service contractant (Société des ciments Hamma Bouziane-SCHB) se libère des
 montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :

N°

Ouvert auprès :

.....
Adresse :
.....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

**Fait à ; le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)**

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 06

DECLARATION DE PROBITE

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e) Nom et prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Forme juridique de la société :

NIS ou D-U-N-S pour les sociétés étrangères :.....

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la Prestation portant sur (objet précis du contrat):

.....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

.....

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.
Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Prestations, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 07
LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT
(Réservée au présent appel d'offres)

Le soumissionnaire devra renseigner ci-dessous les moyens matériels qu'il prévoit de mobiliser pour l'exécution de la prestation, conformément aux exigences minimales du présent cahier des charges.

Un minimum de **14 camions avec remorques d'une capacité \geq 20 tonnes par lot**, dont **au moins 8 camions en propriété (moyens propres)** du soumissionnaire.

N°	Tracteur (Immatriculation)	Année	Remorque \geq 20 T (Immatriculation)	Type (Plateau ou Citerne)	Année
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
..					

Documents à joindre obligatoirement :

- Copies des cartes grises des tracteurs et remorques,
- Copies des fiches de contrôle technique en cours de validité,
- Actes notariés de location le cas échéant.

Signature et cachet du soumissionnaire :

ANNEXE 08

OFFRE FINANCIÈRE

(À remplir par le soumissionnaire – Prix Hors Taxes – H.T).

1- Tableau des Tarifs Unitaires de Transport Ciment– Lot n°01 : Unité Commerciale SKIKDA

Lieu de Chargement	Lieu de Déchargement	Nature du Produit	Unité	Prix Proposé (DA/HT/Tonne)
Cimenterie Hamma Bouziane	Dépôt de la Petite Zone Industrielle N°27 - Skikda et/ou site client – Zone Est	Ciment en Sacs	Tonne DA/HT/T
		Ciment en Vrac	Tonne DA/HT/T

2- Devis Quantitatif et Estimatif – Lot n°01 :

Nature du Produit	Quantité Prévisionnelle (T)	Prix Unitaire (DA/HT/Tonne)	Montant Total (DA/HT)
Ciment en Sacs	48 000 DA/HT/T DA/HT
Ciment en Vrac	31 200 DA/HT/T DA/HT
Total Général	79 200	— DA/HT

Signature et cachet du soumissionnaire :

OFFRE FINANCIÈRE

(À remplir par le soumissionnaire – Prix Hors Taxes – H.T).

1- Tableau des Tarifs Unitaires de Transport Ciment – Lot n°02 : Unité Commerciale ANNABA

Lieu de Chargement	Lieu de Déchargement	Nature du Produit	Unité	Prix Proposé H.T (DA/Tonne)
Cimenterie Hamma Bouziane	Dépôt Zone Industrielle Mabaoudja Lot N° 23/A Sidi Amar-Annaba et/ou Site du client – Zone Est	Ciment en Sacs	TonneDA/HT/T
		Ciment en Vrac	TonneDA/HT/T

2- Devis Quantitatif et Estimatif – Lot n°02 :

Nature du Produit	Quantité Prévisionnelle (T)	Prix Unitaire (DA/HT/Tonne)	Montant Total (DA/HT)
Ciment en Sacs	48 000 DA/HT/T DA/HT
Ciment en Vrac	31 200 DA/HT/T DA/HT
Total Général	79 200	— DA/HT

ANNEXE 09

Modèle d'attachement mensuel pour la prestation de transport de ciment

Période :
 Prestataire :
 Lot concerné :

N°	N° Bon Transport	Date	N° Bon Transfert	Date	Chauffeur	Immatriculation	Quantité transportée (T)	Type de produit (Sac / Palettisé / Vrac)	N° Bon Réception	Date
01										
02										
...										

Récapitulatif mensuel des quantités transportées

Type de produit	Nombre de rotations	Quantité totale transportée (T)
Ciment en Sacs		
Ciment Palettisé		
Ciment Vrac		
Total		

Signatures contradictoires

- Responsable Commercial Cimenterie: _____
- Responsable UC : _____
- Prestataire (signataire habilité) : _____

- Ce document constitue une pièce contractuelle obligatoire pour la facturation mensuelle.